



ASSOCIATION POUR LA SANTE, LA PROTECTION ET L'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Siège social Indre&Loire : 24, rue de la Hurtauderie 37140 CHOUZE sur LOIRE

Tél. 06 19 19 83 98 - Mel : asso.aspie@gmail.com

Association loi 1901, pour la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

<https://concertation.tourainepropre.fr/wp-content/uploads/2024/06/Dossier-concertation-Cap2030.pdf>

Page 86/104

4// Variante "Autonomie à 1 UVE"

Ce scénario tient compte des problématiques soulevées par la variante "Zéro" pour notre territoire et propose des décisions politiques en faveur d'une **intensification de la prévention et de la sécurisation complète de solutions d'élimination** locales de nos déchets.

Le programme de prévention départemental est accepté par les acteurs locaux

Le programme de prévention départemental, co-construit avec l'ensemble des acteurs locaux, permet de fixer une feuille de route pour l'Indre-et-Loire et chacune de ses collectivités pour la période 2024-2030. L'objectif de réduction de **16 % entre 2022 et 2030** sur la production des déchets ménagers et assimilés permet de projeter un tonnage départemental à traiter en 2030 de 140 000 tonnes.

Les moyens financiers et humains du syndicat mixte Touraine Propre et de ses collectivités adhérentes augmentent et permettent de mettre en place un **observatoire départemental des déchets ainsi qu'une animation, une coordination et une évaluation départementales** des résultats obtenus par les politiques de préventions départementales et locales. La production de déchets ménagers et assimilés atteint et dépasse les objectifs réglementaires de réduction fixés par la Région Centre-Val de Loire pour 2025 (470 kg/habitant/an) pour atteindre **446 kg/habitant/an en 2030**.

Une UVE émerge et devient la solution de traitement pour tout l'Indre-et-Loire.

Les 2 centres d'enfouissement de Sonzay et Chenceaux-près-Loches arrivent au bout de leurs capacités de stockage et ferment au début de la décennie 2030. L'activité de l'incinérateur de Saint-Benoit-la-Forêt est prolongée jusqu'en 2030 puis s'arrête. Une unité de valorisation énergétique émerge sur le territoire pour **traiter 140 000 tonnes** de déchets par an à un emplacement qui reste à déterminer.

Elle permet, dès 2031, un traitement local des déchets des 4 collectivités du groupement du sud tourangeau ainsi que des 3 collectivités du nord tourangeau, notamment de Tours Métropole Val de Loire et des communautés de communes de Gâtine-Racan et de Touraine-Est Vallées. Certaines de ces collectivités arrêtent **l'exportation d'une partie de leurs déchets hors du département**. Selon le site retenu pour l'implantation

Cette variante n'est pas privilégiée par les maîtres d'ouvrage. Malgré l'assurance d'une souveraineté départementale en matière de traitement des déchets, et donc de la maîtrise des coûts de traitement, les conditions de valorisation de la chaleur produite dépendent beaucoup de l'implantation de l'UVE. Par ailleurs, une réduction départementale ambitieuse des déchets nécessiterait une adaptation à moyen terme du modèle économique de l'installation. En l'absence de données, l'impact environnemental et le montant d'investissement n'ont pas encore pu être comparés à ceux de la variante "Autonomie à 2 UVE".

Quelles variantes ?


de cette UVE, les impacts environnementaux des transports nécessaires à l'acheminement des déchets de la métropole (la moitié des déchets du département) vers celle-ci pourraient faire l'objet d'une étude dédiée afin de les comparer aux impacts liés à la construction d'une UVE sur son territoire.

4//Variante "Autonomie à 1 UVE"

(Suite)

Cette UVE de 140 000 tonnes de capacité annuelle de traitement doit être alimentée au maximum de ses capacités. Son dimensionnement rend plus **difficile d'envisager une intensification de la réduction** des volumes de déchets produits dans le département. Pour accompagner une trajectoire de réduction à moyen terme, l'UVE pourra être amenée à compléter ses apports réduits par des déchets d'activités économiques privés, ou bien de **l'importation de déchets publics en provenance des départements et régions limitrophes**.

Les 140 000 tonnes de déchets à traiter en 2030 sont prises en charge par l'UVE du département. **Aucun déchet n'est exporté**, la dépendance aux solutions de traitement extérieures au département est très faible, les collectivités sont moins exposées à la volatilité des coûts de traitement et maîtrisent mieux ces coûts.

 **Production locale d'énergie à partir de nos déchets.** L'émergence d'une unité de valorisation énergétique de 140 000 tonnes génère une importante quantité d'énergie valorisable localement. En l'état, le site de Saint-Benoît-la-Forêt ne présente pas suffisamment en besoin de chaleur

Les + et les -

+ : gestion locale de nos déchets, maîtrise des coûts de gestion pour les collectivités, production d'énergie locale, moins d'impacts environnementaux liés au transport hors département des déchets

- : peu adaptable à une réduction plus importante de nos déchets, investissements conséquents à court terme, impacts environnementaux liés à la construction et à l'exploitation de l'UVE, et au transport intra-départemental des déchets vers l'UVE.

dans son périmètre pour une telle installation. Le territoire de la Métropole de Tours présente des besoins importants en chaleur et encourage la création et le développement de ses réseaux de chaleur urbains. Les perspectives de recette énergétique liées à cette installation n'ont pas été estimées.

Traduction en clair :

Un seul incinérateur, c'est déjà un de trop

Utilisons ceux existants qui deviendront aussi surdimensionnés grâce au tri

C'est ce que nous disons depuis 20 ans.

Réduisons, trions, réutilisons, recyclons